

ARCHIVÉ

Ce matériel archivé est disponible uniquement à des fins de recherche historique et de référence. Celui-ci n'est plus mis à jour et il se peut qu'il ne reflète plus les directives actuelles.

Maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)

(ARCHIVÉ) Regroupement en cohorte lors d'éclotions de COVID-19 dans des foyers de soins de longue durée

Le regroupement en cohorte peut contribuer à prévenir la propagation de la COVID-19 dans les foyers de soins de longue durée (FSLD). Il s'agit de regrouper les résidents en fonction de leur risque d'infection ou d'un résultat positif à la COVID-19 lors d'une éclosion.

Le personnel peut également être appelé à travailler seulement auprès des résidents infectés ou seulement auprès des résidents qui ne le sont pas. Pour en savoir plus, consultez le document [Regroupement en cohorte des résidents lors d'éclotions dans des lieux d'hébergement collectif](#).

Aperçu du regroupement en cohorte lors d'une éclosion de COVID-19

- Lors d'une éclosion de COVID-19, les résidents peuvent être séparés en plusieurs cohortes (groupes).
- Les résidents doivent demeurer aussi éloignés que possible (c.-à-d., deux mètres ou six pieds de distance) les uns des autres, y compris les membres d'une même cohorte.
- Le personnel devrait travailler auprès d'une seule cohorte par quart de travail, si possible. Si des employés prennent soin de plusieurs cohortes au cours d'un même quart de travail, ils devraient commencer par les résidents non infectés, puis passer aux résidents positifs à la COVID-19.
- Les résidents atteints de la COVID-19 doivent être placés dans des chambres privées. En consultation avec le bureau de santé publique local, il peut être possible de placer des résidents atteints de la COVID-19 dans la même chambre ou le même espace.
- Lorsqu'il est difficile de respecter une distance physique de deux mètres entre les personnes dans une salle commune, des cloisons ou barrières* peuvent être utilisées pour séparer les résidents.

Équipement de protection individuelle (ÉPI)

- Lorsque le personnel prend soin d'un patient, il doit [choisir l'ÉPI](#) en fonction de [l'évaluation des risques au point de service](#).
- Des précautions supplémentaires doivent être prises lorsque le personnel prend soin des résidents ayant la COVID-19.
- Lorsqu'il y a une importante pénurie d'ÉPI, les organismes doivent discuter de l'utilisation prolongée des ÉPI au sein d'une même cohorte avec leur chef de la PCI ou le bureau de santé publique de leur région.
- On doit toujours changer de gants après tout contact avec les résidents ou leur environnement.
- Tous les ÉPI doivent être changés lorsqu'on passe des activités de soins aux résidents à d'autres types d'activités.
- Un ÉPI doit toujours être changé s'il devient mouillé ou souillé.

Considérations relatives au placement des résidents

Chambres privées

- Résidents ayant reçu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19.
- Résidents ayant été exposés à la COVID-19.
- Résidents qui sont malades et qui présentent des symptômes respiratoires, mais n'ont pas reçu de diagnostic de COVID-19 (c.-à-d. en attente de résultats ou ayant obtenu un test négatif).
- Résidents coïnfectés par le virus de la COVID-19 et un autre pathogène respiratoire ou entérique.

Chambres partagées

- Si aucune chambre privée n'est disponible, les résidents qui sont malades et ont un diagnostic confirmé de COVID-19 peuvent être placés ensemble (c'est-à-dire dans une chambre partagée), pourvu qu'ils n'aient aucune autre infection.
- Les résidents ayant récemment surmonté la COVID-19 peuvent partager une chambre avec :
 - Des résidents malades qui ont reçu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19
 - Des résidents ayant été exposés à la COVID-19
 - Des résidents non infectés n'ayant pas été exposés à la COVID-19
- Il faut tenir compte des points suivants lorsque des résidents partagent une chambre :
- Les résidents sont placés à deux mètres de distance lorsque la configuration le permet.
- On peut se servir de cloisons ou de barrières* pour aménager une séparation physique.
- Idéalement, les résidents d'une même cohorte doivent disposer de leur propre salle de bain, qui n'est pas partagée avec d'autres cohortes.

Repas

- Si possible, les résidents infectés se font livrer leurs repas à leur chambre.
- Si les salles à manger sont utilisées, on doit revoir leur configuration ou répartir les heures de repas de manière à faire respecter la distanciation physique. Dans le cas des salles à manger utilisées par plusieurs cohortes, il est conseillé de servir les résidents non infectés en premier et les résidents atteints de la COVID-19 en dernier.
- Il faut veiller à nettoyer et à désinfecter les surfaces à contacts fréquents des corridors et de la salle à manger entre chaque groupe.

**Les cloisons et les barrières doivent être nettoyées régulièrement. Veuillez vous assurer qu'elles ne bloquent aucune entrée ni sortie d'air.*

En apprendre davantage sur le virus

Pour en apprendre davantage et obtenir des renseignements à jour sur la COVID-19, consultez le site Web du ministère de la Santé de l'Ontario à l'adresse covid-19.ontario.ca/fr.

L'information contenue dans ce document est à jour en date du 11 mars 2022.

Archivé : décembre 2023